



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Notice d'utilisation

Questionnaire de préparation à la demande d'autorisation environnementale d'un projet ICPE

De quoi s'agit-il ?

Ce questionnaire vise à préparer au mieux le contenu du dossier, sur la forme et sur le fond. Il permet de :

- I – identifier les éléments essentiels à fournir aux services coordonnateurs/instructeurs pour une bonne compréhension du projet ;
- II – se poser des questions utiles pour anticiper les impacts environnementaux du projet ;
- III – aider à la constitution d'un dossier de qualité, dès la phase amont.

Des échanges avec les services instructeurs en phase amont sont essentiels pour contenir les délais d'instruction.

Après l'envoi par voie dématérialisée, le pétitionnaire **doit également prendre contact avec le service coordonnateur** de l'instruction en vue d'organiser ces échanges en phase amont.

Comment utiliser le questionnaire ?

- Une version PDF est disponible en téléchargement, permettant au pétitionnaire de prendre connaissance des informations attendues avant de commencer la saisie en ligne.
- Une fois sur la plateforme, le questionnaire peut être rempli progressivement. Chaque modification est enregistrée automatiquement. Il est donc possible d'interrompre la saisie et de la reprendre plus tard.
- Le dépôt définitif du questionnaire ne doit se faire **que lorsque le remplissage est jugé complet** par le pétitionnaire. Cela garantit que les services examineront la bonne version du questionnaire.
- Lorsque le pétitionnaire dépose le questionnaire sur Démarches Simplifiées, il est possible de le télécharger en pdf afin de le conserver en interne.

À noter : Après le dépôt, si nécessaire, le service coordonnateur peut demander des compléments au pétitionnaire. Le questionnaire pourra alors être modifié par le pétitionnaire même après sa transmission initiale.

Tél : 01 40 61 80 80
DRIEAT

21-23 rue Miollis - 75732 PARIS Cedex 15

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



Certificat N°A 1607-9001

Durée de remplissage

Le temps estimé indiqué est généré automatiquement et donné à titre indicatif. Il varie selon la nature et la complexité du projet.

Toutes les questions ne sont pas obligatoires, mais il est fortement recommandé d'avoir examiné la majorité des thématiques abordées et d'avoir réfléchi à la manière dont le projet y répond.

Quand se termine la phase amont ?

La phase amont s'achève lors du **dépôt officiel** de la demande d'autorisation environnementale sur la plateforme [Entreprendre.Service-Public.fr](https://www.entreprendre.service-public.fr).

Donner son avis sur le questionnaire

Un champ dédié est disponible à la fin du questionnaire pour recueillir les retours du pétitionnaire sur son contenu et sa présentation.

Ces retours sont précieux : ils aident l'administration à améliorer en continu cet outil pour le rendre plus clair et plus utile pour les porteurs de projet.